



EPTB AUDE  
**SMMAR**  
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

## LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-  
**N° 26/2024**  
Page 1/3

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 04 juin 2024

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	RIVIERE Marilyse	SBV Orbieu Jourres	
	BOYER CORCUFF Marie Laure	SIAH Corbières Maritimes	
Messieurs	DEMANGEOT François	SMAH Fresquel	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	BELART Xavier	SM Delta de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	RESPLANDY Patrick	SM Aude Centre	
CASATO Didier	SIAH Berre et Rieu		
TITULAIRES REPRESENTES :			
	DURAND Pierre (SMA HVA)	représenté par	FERNANDEZ David
	AZAIS DE VERGERON Gille (SMAH Fresquel)	représenté par	FAU Philippe
	VERGE Jean Luc (SMAH Fresquel)	représenté par	LEGUEVAQUES Bernard
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

M. Xavier BELART a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : ELABORATION DE SUPPORTS D'AIDE A L'ANIMATION DES SAGE**

Dans le cadre du Contrat de Bassin Versant de l'Aude 2021-2024, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention afin de développer des outils modernes permettant l'appui à l'animation des SAGE sur le territoire, tant pour la poursuite de la mise en œuvre des SAGE actuels que l'ouverture vers le SAGE Aude à venir.

En effet, cette opération s'inscrit dans un contexte où la nécessité de redynamiser les SAGE a été clairement affichée dans le cadre de l'évaluation, mais également dans le cadre où les élus du SMMAR ont pris la décision en juin 2023, d'engager la démarche d'émergence, puis d'élaboration d'un SAGE Aude à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

La présente opération a pour but la création de supports d'aide à l'animation des SAGE, tant actuels que futur.

Ces supports devront permettre une acculturation de l'ensemble des acteurs du territoire sur la diversité des thématiques liées à l'Eau, mais évoquer également les questions de gouvernance et de réglementation, permettant de construire un socle commun de connaissance.

La présente demande de subvention porte sur le financement de l'opération « ELABORATION DE SUPPORTS D'AIDE A L'ANIMATION DES SAGE »

Programme : Contrat de Bassin Versant 2021-2024 - Axe 6.9 ;

Le coût prévisionnel de l'opération est de 50 000 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
AGENCE DE L'EAU RMC	50 000 €	50 %	25 000 €
REGION OCCITANIE	50 000 €	20%	10 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	50 000 €	10 %	5 000 €
AUTOFINANCEMENT	50 000 €	20%	10 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>50 000 €</b>

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

**APPROUVE** le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « élaboration de supports d'aide à l'animation des SAGE »

**AUTORISE** le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

**AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)